

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/927 :

Approbation d'un contrat cadre d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Saint-Pierre et la Société Publique Locale OPUS (SPL OPUS)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), POPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. VAYABOURY Jean Patrick, TAYLLAMIN Patricia, BELLON Stéphan, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-927-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/927 : Approbation d'un contrat cadre d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Saint-Pierre et la Société Publique Locale OPUS (SPL OPUS).

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Société Publique Locale d'Optimisation des Politiques Urbaines du Sud (SPL OPUS) a pour objet l'acquisition mais aussi la gestion, l'exploitation et l'entretien d'équipements publics urbains tels que les places de stationnement, les sanitaires publics, ou encore les mobiliers urbains.

La Ville de Saint Pierre, à l'occasion de la réalisation de ses opérations d'aménagement, de développement et de construction d'équipements et d'espaces publics sur son territoire communal, doit réaliser des études préalables.

En raison de la spécificité de certains projets de la municipalité, il est nécessaire de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, la Commune de Saint Pierre souhaite confier à la SPL OPUS, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des études préalables et la définition des processus opérationnels de certains projets jugés spécifiques et techniques.

Il convient de noter que les missions d'assistance et de conseil devront permettre à la Ville de définir, se positionner et valider le lancement d'études préalables et de processus opérationnels pour les projets qu'elle souhaite réaliser.

La Commune de Saint-Pierre exercera sur la SPL OPUS un contrôle analogue à celui mis en place pour ses propres services, et notamment :

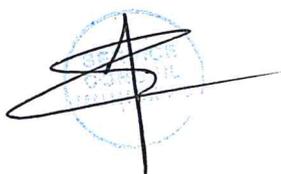
- au niveau structurel en prenant part au Conseil d'Administration de la société,
- au niveau opérationnel en définissant les objectifs, en décidant des orientations financières, techniques et administratives des études préalables.

Il est donc proposé de signer un contrat cadre d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage entre la SPL OPUS et la Commune de Saint-Pierre pour les années 2022 à 2026, soit une durée de QUATRE (04) ans.

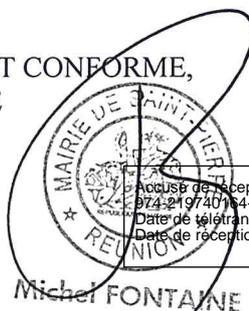
Il importe de préciser que dans le cadre de cette mission d'assistance générale, la SPL OPUS interviendra dans le respect des conditions générales d'intervention pour ses actionnaires, telles qu'elles sont définies dans le dernier règlement intérieur en vigueur adopté par le Conseil d'Administration de la Société le 12 février 2020.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** les termes du contrat cadre et le recours à la SPL OPUS en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** ledit contrat cadre d'assistance générale à Maitrise d'Ouvrage ou tout autre acte ou document afférents à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
074219740164-20220929-20-927-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE